

*Initiatives ministérielles*

on prolonge jusqu'à 1994-1995 l'application du plafond en question et ce n'est qu'une question de temps avant que cela ne touche les autres provinces.

Selon les prévisions du gouvernement, les trois provinces visées perdraient de 2,3 à 15 milliards de dollars sur cinq ans en application de ce projet de loi. Peut-être qu'à cette époque-ci de l'année, le gouvernement va s'adoucir. Il se peut que, dans l'esprit de Noël, un miracle le fasse changer d'idées.

Je voudrais revoir la genèse du Régime d'assistance publique du Canada.

À l'époque de la Confédération, les personnes dans le besoin comme les malades, les personnes âgées, les personnes handicapées et celles qui souffraient des conséquences de l'éclatement de la famille recevaient l'aide d'organismes de charité et d'oeuvres de bienfaisance qui se trouvaient surtout dans les régions rurales.

Les Pères de la Confédération avaient attribué aux provinces la compétence en matière d'aide sociale. Mais dans les années 20 et 30, il est devenu évident que les Pères de la Confédération avaient eu tort. En fait, aider les pauvres et les personnes dans le besoin constitue véritablement une obligation nationale. Le Régime d'assistance publique du Canada a donc vu le jour en 1966.

Un an plus tôt, en 1965, un grand libéral, M. Lester B. Pearson, avait parlé dans son discours du Trône de la conception de l'aide aux personnes dans le besoin. C'est cette conception libérale que le gouvernement conservateur essaie de rayer de la carte du Canada.

Le Régime d'assistance publique du Canada vise deux objectifs principaux: éliminer la pauvreté et, en même temps et ce qui est encore plus important, la prévenir et en supprimer les causes.

Qui profite du Régime d'assistance publique du Canada? En 1988-1989, 1,85 million de Canadiens en ont profité, dont 40 p. 100, soit plus de 780 000, étaient des enfants. Non seulement cela, mais les bénévoles appartenant à des organismes qui aident ces enfants pauvres sentent qu'on reconnaît leur travail si le Régime d'assistance publique du Canada est en place.

Or, le gouvernement tente de les en priver. Quel message faisons-nous parvenir aux bénévoles du pays? On a décrit le Régime d'assistance publique du Canada comme la force de cohésion sociale qui unit le pays. On

ne peut espérer meilleur ciment à ce moment-ci, quand les forces de la désunion menacent de diviser notre pays.

Par cette modification, le gouvernement viole l'esprit de la nation canadienne. Il viole le caractère sacré des programmes sociaux du Canada. S'il donne suite à cette modification, le Canada fera, à mon avis, un net recul.

J'ajoute que le Régime d'assistance publique du Canada, mis à part le supplément de revenu garanti accordé aux retraités à faible revenu, est le seul programme national qui aide explicitement les pauvres. C'est le seul qui combatte explicitement la pauvreté. Ce programme permet aux familles à faible revenu d'avoir accès aux garderies dans les provinces.

Tant que nous n'aurons pas le programme national de garderies que ce gouvernement a promis en 1988 et qu'il n'a pas encore mis en oeuvre, il y a au moins une soupape avec le Régime d'assistance publique du Canada et une soupape pour les enfants qui ont besoin de places dans les garderies.

Le gouvernement essaie même de boucher cette soupape. Je me demande s'il a une âme. À l'approche du temps des fêtes, je le supplie de se montrer compréhensif. Annulez cette modification, monsieur le Président.

Pour terminer, je voudrais dire simplement que l'intention de ce gouvernement de modifier le Régime d'assistance publique du Canada constitue, comme je l'ai dit tout à l'heure, un net recul. Si cette modification était annulée, le Canada ferait un bond formidable en avant. J'appuie l'amendement du député d'Essex—Windsor.

• (1720)

Ce matin, le Sous-comité sur la pauvreté a déposé son rapport, et le caucus libéral a décidé de publier un rapport minoritaire. Pourquoi? C'est parce que, dans son rapport majoritaire, les députés du gouvernement ont totalement oublié qu'il était urgent d'aider les enfants canadiens défavorisés. Ils n'ont tenu aucun compte des témoignages de tous les témoins que nous avons entendus pendant un an et demi et qui demandaient que l'on fournisse nourriture, vêtements et gîte.

Nous avons fait une série de propositions, comme la création d'un programme national de petits déjeuners, de déjeuners et de goûters nutritifs, ou comme le rétablissement immédiat des périodes ouvrant droit à prestations et de la durée du paiement des prestations d'assurance-